



Paroles de Communauté

ÉDITORIAL

Bonjour,

Déjà, un mandat s'achève. Il a été riche en projets. Il a aussi été riche en relations humaines. Le Conseil Communautaire a travaillé sous ma présidence dans un climat serein, dans le respect de tous et de tous les avis. Il n'est pas simple à cet égard de faire travailler 26 communes ensemble.

D'autant que nous avons dû faire face à de nombreuses réformes imposées par l'Etat. Nous avons ainsi pris pour compétences nouvelles le développement économique, dont la gestion des zones d'activités de Phalsbourg, la gestion des offices de tourisme, l'instruction des permis de construire, la gestion des cours d'eau, de l'assainissement ainsi que celle des eaux pluviales urbaines. Tout en développant le réseau des bibliothèques, déménager l'école de musique et continuer à livrer des repas à domicile.

Nous avons décidé, réforme importante pour les finances de la Communauté de Communes et ses recettes, de passer à la Fiscalité Professionnelle Unique, qui n'est donc plus touchée par les communes (mais qui leur est compensée).

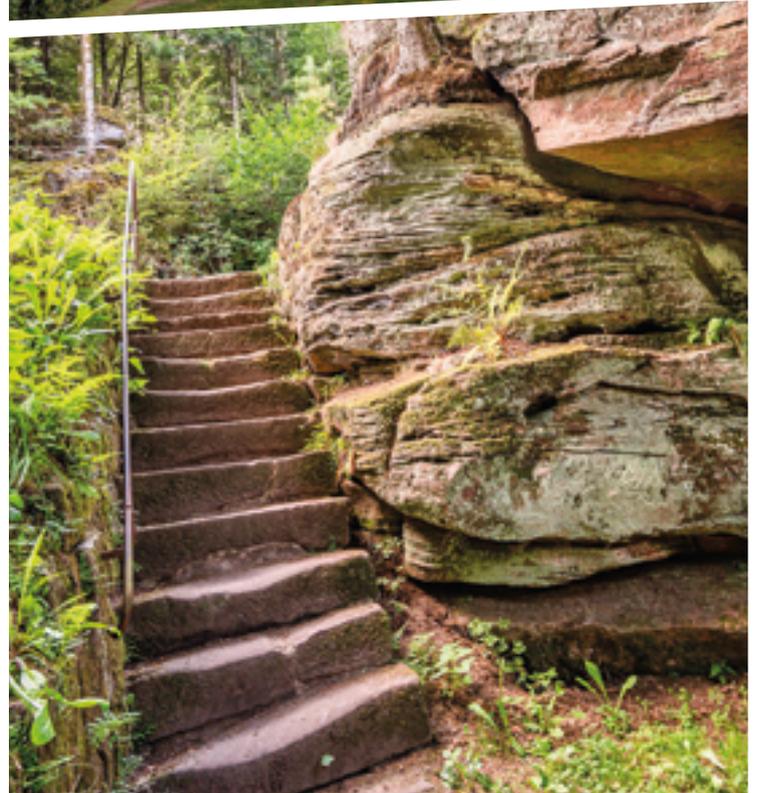
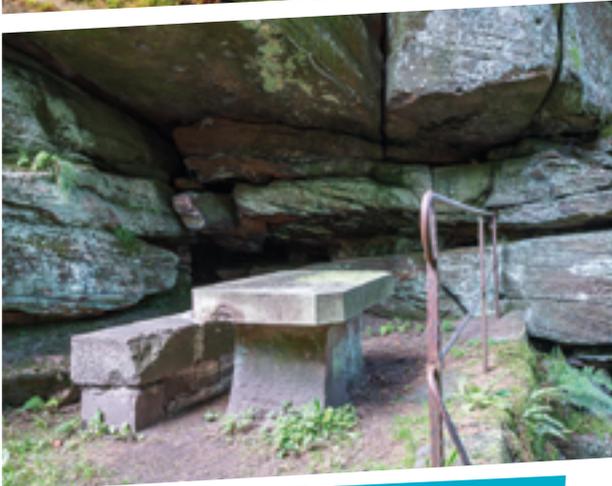
Nous avons pris en main la gestion du fameux Plan Incliné.

Nous avons investi 3,8 millions d'euros dans l'installation de la fibre optique.

Nous avons continué à investir dans la « Vallée des Éclusiers », dont l'ensemble des maisons commencent à reprendre vie.

Nous avons fait l'acquisition de l'ancienne miroiterie au pied du Plan Incliné.

LETTRÉ D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG



SOMMAIRE

- 1 Édito du président
- 4 La « ZA Maisons Rouges » au service du développement économique
- 5 La Plateforme d'Initiative Locale
- 6 La Vallée des éclusiers
- 8 La vallée des Talents
- 11 Le Plan Incliné
- 12 Les travaux de la fibre
- 13 Un budget ambitieux
- 14 Portrait d'une école de proximité
- 15 Un réseau de lecture publique dans l'air du temps
- 16 Habiter Mieux
- 17 Le Route « Steinbruckweg »
- 18 Assainissement collectif
- 19 Le SPANC : Laurent Krieger - assainissement non collectif
- 20 Le numérique pour vous servir
Le Portage de repas à domicile

Nous avons mené à son terme un projet de camping-village de gîtes à Dabo. La construction en est la dernière étape.

Nous avons mis en place l'opération « Habiter Mieux » pour contribuer à la réhabilitation énergétique de l'habitat ancien. Nous avons trouvé une solution pour la chèvre-rie de Lutzelbourg ainsi que pour la gestion de l'écluse 3 et la superposition des pistes cyclables avec les voies de halage de VNF. Enfin, nous avons porté une étude sur la mise en valeur de l'ensemble « Plan Incliné - Vallée des Éclusiers-Miroiterie ».

Nous avons embauché un nouveau Directeur des Services, investi dans le prêt des tentes, accompagné un certain nombre d'entreprises, travaillé sur la solidité d'un petit pont entre Garrebourg et Henridorff, fait de la promotion touristique, adhéré à « Moselle Attractivité », travaillé avec la région pour le parking de la gare de Lutzelbourg.

Nous nous sommes opposés à la démarche « classement Biosphère Unesco » du Pays de Sarrebourg, opération de marketing et de « greenwashing » inutile et coûteuse. Mais pour l'instant la Communauté de Communes du Pays de

Sarrebourg tente de nous l'imposer contre notre gré.

Nous avons maintenu des taux de fiscalité très modestes.

Je suis particulièrement fier de deux dossiers :

- Avoir su convaincre les délégués communautaires de régler le problème du statut, bloqué depuis 50 ans, de la route « Steinbrückweg-Altenburger » entre Arzwiller et Niderviller, et de la rénover.
- Avoir su convaincre le Préfet et les membres de la commission compétente, de sauver l'existence de la Communauté de Communes, qui menaçait d'être dissoute dans une Communauté d'Agglomération du Pays de Sarrebourg de 102 communes !

J'ai beaucoup travaillé un autre dossier, qui n'est pas intercommunal, mais qui profitera très bientôt à tous les habitants de la communauté : un projet d'unité de méthanisation qui permettra de traiter sur place les bio-déchets des poubelles et limiter ainsi les hausses continues de redevance des déchets ménagers.

Autres bonnes nouvelles à l'aube de cette nouvelle année :

- l'instruction d'un restaurant au Rocher de Dabo se poursuit

- la pose de la première pierre de la MARPA de La Hoube a été posée
- la maison de retraite de Phalsbourg a annoncé son extension de 28 chambres
- le site industriel "Depalor" a trouvé un repreneur six ans après son incendie

Merci au personnel de la communauté pour sa conscience professionnelle. Merci aux 5 Vice-Présidents et à tous les Délégués Communautaires pour leur présence régulière aux réunions et leur collaboration.

Merci surtout au passage, à tous les conseillers municipaux des 26 communes, car ce sont eux, les vrais piliers, invisibles, de la République.

Dany Kocher





La « ZA Maisons Rouges » au service du développement économique du territoire

Fusion et changement de nom

Au 1^{er} janvier 2019, il a été décidé dans un souci de communication rationalisée, de fusionner les 2 anciennes zones économiques (ZAC Louvois et ZI Maisons Rouges) en un seul ensemble cohérent. Cette décision a été d'autant plus simple que ces 2 zones s'imbriquent géographiquement l'une dans l'autre et composent déjà un « tout » économique.

Il s'agit d'une zone économique mixte d'accueil ouverte tant au développement des activités commerciales, industrielles, artisanales qu'aux services. Avec l'appui de l'Association des Entreprises du secteur, il a été réalisé un plan de jalonnement et il a été proposé collectivement de renommer cet équipement Zones d'Activités Maisons Rouges. Cet espace économique forme désormais une zone d'accueil des entreprises de 40 hectares.

Fin des travaux d'aménagement

L'année 2019 a été marquée par l'achèvement des travaux d'aménagement de la voirie et des espaces verts pour un montant de l'ordre d'1 million d'euros. Ce travail avait fait l'objet d'études particulières garantissant une qualité environnementale globale traitant de l'insertion paysagère comme du traitement des eaux pluviales et une prise en compte d'un plan d'éclairage couvrant également une voirie douce d'accès au cœur de la zone.

Une zone attractive

Cette zone économique bénéficie d'un emplacement privilégié, avec un accès direct vers l'autoroute A4 ainsi que sur la RN4 lui conférant une vocation stratégique notamment dans le domaine de la logistique.

Cette attractivité a été confirmée en 2019 avec la signature de 3 gros projets d'implantation. Un premier projet commercial avec la société ALDI - Big Promotion qui va développer à côté du bowling un nouveau magasin ALDI ainsi qu'une petite galerie commerciale.

De même, il a été signé avec Immomarché l'acquisition de terrains supplémentaires à côté de l'Intermarché pour y réaliser d'autres cellules commerciales qui devraient notamment accueillir au printemps prochain un restaurant.

Le 3^{ème} dossier est un projet logistique porté par la société Bouché, historiquement implantée dans la zone. La société doit se donner les moyens de son développement et va construire un nouveau hall logistique générant la création d'emplois nouveaux

Ainsi, sur les 40 ha de la zone, il ne reste plus qu'une vingtaine d'hectares disponibles mais d'ores et déjà de nouveaux projets d'implantations sont en cours d'étude (projets logistiques complémentaires, projet de développement artisanal et de services à la population.)

Perspectives d'avenir

Ce succès constaté doit nous interroger pour l'avenir et garantir aux investisseurs futurs de trouver des espaces afin d'y développer notre économie et donc l'attractivité territoriale de la Communauté de Communes

du Pays de Phalsbourg. À présent, il s'agit d'accompagner le développement de cette zone et des investisseurs qui s'y installent. Cela devra passer notamment par l'amélioration de la signalétique en entrée de zone

ainsi que par la poursuite du programme de plantation qui devrait aboutir au printemps prochain.

Vous avez un projet économique ? N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes.

Avec INITIATIVE MOSELLE SUD - Plate-Forme d'Initiative Locale du Sud-Mosellan, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg engagée auprès des Entrepreneurs du Territoire.

Facilitateur de projets et animateur d'un réseau:

Les Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL) sont des outils d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement des entreprises. Leur but est de renforcer les fonds propres, qui compléteront un apport personnel et permettront de solliciter un prêt bancaire en octroyant des prêts à taux zéro.

De plus, une aide personnalisée est proposée au porteur de projet en lui offrant un accompagnement en période de montage du dossier d'aide, et, après l'octroi du prêt, un suivi de l'entreprise.

Un soutien personnalisé par un dirigeant d'entreprise expérimenté peut également être possible par le biais du parrainage.

Enfin, les PFIL permettent également aux porteurs de projet d'échanger régulièrement à propos de leurs expériences avec d'autres chefs

d'entreprise en leur proposant un accès au « Club Créateurs ».

Une relation de confiance.

Pour vous aider dans votre projet, la Plateforme d'Initiative peut vous accorder un prêt d'honneur, sans intérêts ni garanties que vous vous engagez à rembourser sur l'honneur (sur une période de deux à cinq ans). L'attribution du prêt repose sur une relation de confiance entre le créateur d'entreprise et la plateforme d'Initiative. C'est à titre personnel que le prêt est octroyé, non à l'entreprise en création. Ainsi, ce prêt d'honneur vous permet de renforcer les fonds propres (considérés comme un apport personnel).

Le prêt accordé par la Plateforme d'Initiative peut servir à la fois à la création ou à la reprise d'une entreprise. De plus en plus de plateformes d'Initiatives accordent également des prêts d'honneur croissance pour accompagner le développement des entreprises. Un entrepreneur, bénéficiaire ou non d'un prêt d'honneur au démarrage, peut avoir besoin de renforcer ses fonds propres au bout de trois à six ans d'activité. Ce prêt est couplé à un prêt bancaire, dont il facilite l'obtention.

Les ressources des Plateformes d'Initiatives Locales proviennent de plusieurs types de contributions : les cotisations des membres actifs (entreprises), les subventions octroyées par les collectivités locales et par certaines intercommunalités, les dons d'entreprises, les aides de l'Etat, les fonds européens et l'apport d'organismes financiers...

Depuis une vingtaine d'années, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg est un partenaire engagé de la Plateforme de notre

Territoire devenue Initiative Moselle Sud qui accorde son soutien sans garantie, ni intérêt d'un montant variant entre 1 500 € et 30 000 €.

La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, aux côtés de nos voisins Sarrebourgeois et du Saulnois, contribue ainsi au financement tant du fonctionnement, que du fonds de concours permettant l'aide aux porteurs de projets.

En 2019, Moselle Sud Initiative a alloué environ 270 000 € générant un effet levier de près de 3 millions d'euros en soutien de 30 projets locaux.

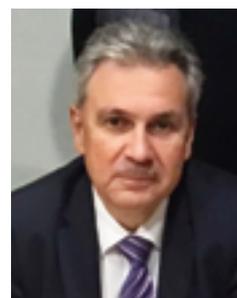
5 Entrepreneurs du Pays de Phalsbourg ont ainsi bénéficié d'un soutien déterminant dans la réalisation de leur projet.

Contact :

valerie.carda@synergie-ceei.com
03 87 25 66 9

Christian UNTEREINER

**Vice-Président
Administrateur Initiative
Moselle Sud**



Vallée des Éclusiers : une étude qui ouvre des perspectives

La Communauté de Communes s'est associée à Voies Navigables de France et à la Caisse des Dépôts pour lancer un appel d'offres début 2019 en vue de sélectionner un bureau d'études capable de l'accompagner dans une réflexion stratégique et opérationnelle de mise en tourisme du secteur délimité entre le Plan Incliné, la Vallée des Éclusiers et la friche industrielle de Hofmuhl.



Cette dernière a pu être acquise par la Communauté de Communes grâce à l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Lorraine pour permettre d'en maîtriser le foncier en prévision de projets futurs.

Le cabinet MDP consulting basé à Meylan en Isère, spécialisé dans les domaines du tourisme, des aménagements en zones de montagne et en zones urbaines a été retenu pour cette mission.

Cette étude démarrée en février et dont le rendu et les conclusions seront dévoilées prochainement proposera un schéma de développement touristique phasé et chiffré qui permettra aux élus de la collectivité de prioriser les actions à mettre en œuvre à court et moyen terme dans la vallée.

3 axes ou scénarios de travail se sont dégagés des discussions entre le Cabinet d'Étude, le Comité de Pilotage et les Socio-Professionnels jusqu'alors sur les thèmes suivants :

- La découverte patrimoniale (valorisation de l'existant, amélioration de l'accueil et de la circulation des publics),
- La vallée des talents (valorisation des savoir-faire locaux et encourager la création),
- Le spectacle (mise en scène de l'offre, créer l'événement et inciter les visiteurs à rester plus longtemps).

L'objectif final est de créer un produit touristique cohérent avec des propositions suffisamment attractives pour le faire rayonner sur une zone de chalandise élargie afin de générer du séjour touristique et optimiser les retombées économiques sur notre territoire.



Le nouveau visage de la Vallée des Éclusiers.

Il ne s'agit surtout pas
d'une révolution, mais bien
d'une évolution.

Ce lieu de promenade
bucolique le long de l'eau,
à la rencontre des restes
d'une vie sociale de
mariniers, d'éclusiers,
de culture, d'échanges,
à la rencontre de la nature,
de cette faune si spécifique à
la vallée, cette flore
qui nous rappelle que
la nature a des droits.

Tout ceci reste
le ferment de
notre action.

Nous avons engagé des travaux de sauvegarde des maisons éclusières, en remettant un toit là où il n'y en avait plus, des fenêtres là où elles étaient nécessaires, des adductions d'eau et l'indispensable de base pour envisager de faire revivre ces lieux.

Il n'y a pas eu besoin de mettre d'annonces dans les journaux pour que des artistes et artisans cherchant à développer leur art, à le faire connaître et à partager leur savoir faire avec les personnes intéressées, se manifestent et nous demandent la possibilité de s'installer dans les maisons éclusières.

Ainsi, tout en restant « la Vallée des Éclusiers » que nous connaissons bien, elle devient la « Vallée des talents »... Non, nous ne changeons pas de nom, mais nous entrons dans une nouvelle approche avec ce « plus » artistique et culturel.

Dans un premier temps, chaque locataire va adapter sa maison à ses propres besoins, dans le respect du maintien de l'esprit de la Vallée, puis chacun développera son activité, tout en ayant le souci d'accueillir les personnes intéressées par son art. Ainsi, une promenade le long des anciennes écluses peut devenir la découverte d'un art, d'une vocation, ou tout simplement l'occasion d'acquérir une œuvre.

Ainsi, 2020 va voir naître dans la Vallée diverses activités en plus de l'aquaponie, telles que la poterie, la permaculture, la peinture, la taille de pierre et la sculpture. Toutes ces activités se veulent être, pour chaque promeneur, l'occasion d'une découverte et d'une rencontre avec les artistes.

Bienvenue dans la Vallée des Éclusiers !

Claude Helmbold.

La Vallée des Talents



pompes et de tuyaux percés pour lui permettre de percoler dans des tours. Celles-ci sont suspendues au-dessus des bacs et contiennent une mousse alvéolée artificielle qui permet le stockage des nutriments provenant de la seule fiente des poissons. Les semis sont plantés directement dans cette mousse pour y puiser toute leur énergie. La serre indique la température ainsi que le PH de l'eau. Le toit est équipé d'un système photovoltaïque pour l'énergie électrique. Les fenêtres s'ouvrent et se ferment automatiquement en fonction de la chaleur. Un poêle à pellets

vient également compléter l'équipement pour réguler les températures en hiver.

À côté, dans la deuxième partie de la serre ont été installés des aquariums pour faire pousser de la spiruline, qui est une algue microscopique d'eau douce, servant à nourrir les poissons.

Tout est totalement BIO dans le fonctionnement de ce système fermé. La récolte annuelle n'est pas commercialisée mais donnée à qui veut bien faire un tour dans la serre lors d'une promenade dans la Vallée. Alain nous dit : « *n'hésitez pas à venir me voir pour faire gratuitement votre petit marché BIO sur place* ».

Maison éclusière N°3 : l'aquaponie

Cette serre a été installée et fournie par la société « My Food » de Molsheim (67). Son but premier est de fournir une autonomie alimentaire pour une famille de 4 à 5 personnes.

Son fonctionnement nous est expliqué par Alain (gestionnaire de la serre et habitant de l'écluse N°3). C'est l'économie d'eau qui régit son fonctionnement avec un système en circuit fermé. Il y a deux bacs de 600 litres d'eau dans lesquels vivent des poissons rouges. A terme l'idée serait d'élever des poissons comestibles pour augmenter les vertus du fonctionnement de la serre. Ainsi on ne compense que l'eau de l'évaporation. L'eau est en circuit fermé avec un système de

Maison éclusière N°8 : Apiculture / Permaculture.

Didier Schramm a découvert la vallée il y a environ 25 ans grâce à son collègue de travail dont les parents étaient locataires de la maison éclusière N°7.

Ces personnes y ont vécu une quinzaine d'années et par l'intermédiaire de leur fils, (qui travaille également au SAMU de Strasbourg), que Didier s'est intéressé aux ruches qui préexistaient avant son arrivée.



En définitive il en restait une.

Il a fallu la diviser pour augmenter la colonie afin de faire de l'élevage et produire du miel. Il a appris au fur et à mesure, en voyant faire son collègue Cyriaque, puis en lisant des livres sur les abeilles, et à force d'observations et de pratique.

Si vous avez l'occasion de le croiser dans la vallée, Didier est aujourd'hui expert en la matière et vous contera sa passion pour les abeilles en toute intimité.

Son projet d'installation future dans la maison N°8, qu'il est en train de restaurer, inclut également un potager

en permaculture (qu'il avait déjà entamé à la N°7.)

Son objectif est de produire assez pour les membres de sa famille. Sans parler d'autonomie, il espère pouvoir sensibiliser les gens de passage à la production de légumes dans un cadre qui demande du travail, car la forêt gagne du terrain tous les jours. Il faut de ce fait être régulièrement présent pour l'entretien des abords de la maison et du potager.

Didier a un lien particulier avec les canaux, puisqu'il a grandi à Strasbourg près d'un canal, sur lequel il pouvait jouer pendant les hivers de son enfance par grands froids.



Maison éclusière N°10 : Céramiques

Poterie «J'aime la Terre», céramiques, objets tournés et détournés. Régine Lehner et Bruno Urban : un couple étonnant et plein de ressources qui occupera la maison éclusière N°10 à compter du printemps 2020.

C'est Régine qui réalise les pièces d'art de la table, en plus de son activité de pasteur en Moselle Sud. Elle a enseigné la poterie à de nombreux élèves durant plusieurs années en Alsace mais souhaite aujourd'hui recentrer l'activité sur la fabrication. Elle a beaucoup

voyagé pour apprendre les différentes facettes de ce métier, tournage, émaillage, maîtrise de la cuisson etc. De la Bourgogne au sud de la France en passant par les Cévennes, la Chine. Elle poursuivra sa carrière comme pasteur après la poterie grâce à ses études en théologie.

Son artisanat d'art est avant tout le grès émaillé en pièces uniques.

C'est en découvrant les lieux lors des visites préalables à l'installation dans la vallée des éclusiers que la magie opéra. Le travail de la terre dans un lieu aussi particulier ne fait que renforcer leur envie de partager, faire découvrir et surtout faire de ce lieu un atelier ouvert. Ce sera un lieu dédié, où l'accueil du public sera possible pour voir le travail, avec un espace d'exposition et une boutique.

Ils ont tous les deux une passion pour l'Histoire de l'Art. Régine avec l'approche que l'archéologie peut avoir par la découverte de poteries anciennes et Bruno de par sa formation en architecture et design.

Ainsi le second œuvre qui est à leur charge dans la maison éclusière est tout à fait en accord avec leur passion pour les maisons anciennes. Ils vont utiliser des matériaux à base de bois et laine de bois pour l'isolation.

Par ailleurs Bruno, infirmier en soins psychiatriques, aujourd'hui psychopraticien a développé une pratique qu'ils vont certainement proposer sous forme d'Art Thérapie. Régine est persuadée que l'on se centre soi-même en tant que personne lorsque l'on tourne une balle de terre.

Toutes leurs compétences acquises par le passé feront l'objet dans ce projet de plusieurs actions à travers la réalisation d'objets divers mêlant la poterie, le design, l'art, le bois, etc.

Des stages seront proposés en intimité pour 3 à 4 personnes dès qu'ils seront installés.

Maison éclusière N° 13 : Tailleur de pierres

Cédric Oesch est l'heureux élu qui aura le plaisir d'occuper la numéro 13. Son atelier de tailleur de pierres accueillera à terme des jeunes durant les petites vacances scolaires et s'appellera TREIZE HORS DU TEMPS.

Son atelier sera placé dans les locaux à côté de la maison N° 15 où un hangar sera transformé pour l'occasion. Il souhaite y faire un lieu de rencontres, d'expositions et d'échanges avec les différents artistes qui seront aussi dans la vallée. Il croit beaucoup aux rencontres dans le but de créer des pièces communes et originales. Il espère un jour pouvoir créer des sculptures en céramique, en bois, en métal et en pierre le long du canal.

Il est actuellement animateur en centre de classes transplantées à dominante musicale, mais espère à terme vivre un peu plus de ses créations.

Il a une formation de tailleur de pierres par les compagnons du devoir depuis 1996. Il a travaillé dans ce métier à ses débuts avant de devenir animateur, puis le travail de la pierre s'est davantage orienté vers la sculpture.

Il utilise tout aussi bien le grès, le marbre que la stéatite (pierre à savon) pour créer ses objets. Il aime particulièrement l'art africain et le corps féminin pour objet de sculpture.

Il espère avoir fini les travaux pour le printemps 2020 afin de pouvoir s'y installer pour la saison touristique à venir.

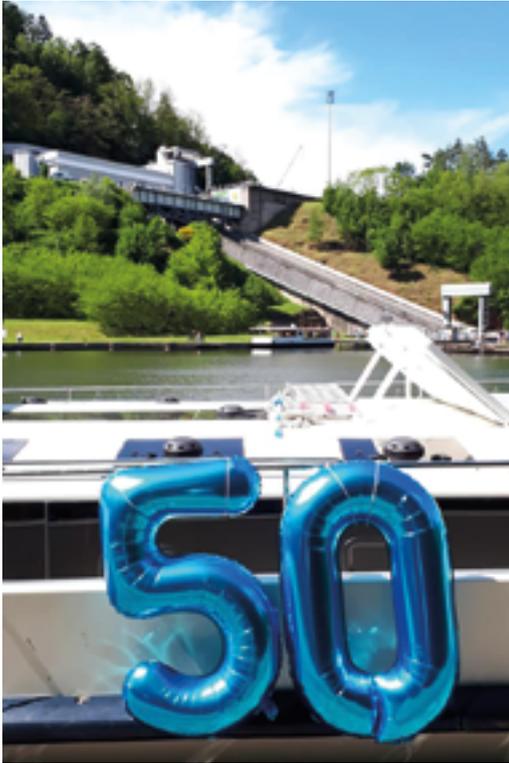


Maison éclusière N° 15 : La sculpture Acier



Samuel OVROUTSKI occupera en famille la maison éclusière N° 15 dès que possible, mais probablement pas avant l'été 2020. Il doit comme tous les autres futurs occupants terminer les travaux intérieurs de la maison.

Il est sculpteur sur acier depuis 4 ans. Au départ il réalisait essentiellement du pliage à froid pour concevoir des roses ou des figurines assez « classiques ». C'est en récupérant des riblons (restes de coulée d'aciérie) sur son lieu de travail à la cimenterie que lui est venue l'idée de cette nouvelle aventure d'assemblage par soudeuse pour réaliser de nouvelles pièces, plus grandes, plus originales et surtout uniques. Il ne réalise jamais de dessin auparavant, tout au plus une photo à l'appui pour voir des formes puis il va faire travailler son imagination. Le sous-sol de la maison servira de lieu d'exposition dans une cave voutée qui fera très bien l'affaire ! À l'extérieur se trouve son atelier. Son épouse développera de ci de là, une activité d'éco pâturage, en déplaçant quelques chèvres pour entretenir la vallée là où cela est moins accessible pour l'homme.



Le Plan Incliné s'offre une seconde jeunesse

Les travaux se sont achevés comme prévu juste avant la réouverture du site au public avec l'implantation de 60 nids d'hirondelle artificiels installés en partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Le site touristique phare du Pays de Phalsbourg a bénéficié d'un ravalement de façade complet en ce début d'année pour célébrer les 50 ans de sa mise en service.

Plusieurs semaines de travaux pendant lesquels l'étanchéité et une remise en peinture complète des bâtiments techniques ont eu lieu à la sortie de l'hiver à l'initiative des Voies Navigables de France pour un coût total de 500 000 €.

Site significatif du patrimoine industriel du XX^{ème} siècle, le Plan Incliné est labellisé ACR (Architecture Contemporaine Remarquable) par le Ministère des Affaires Culturelles.

Nouvelle exposition permanente

Une toute nouvelle exposition permanente a été créée en collaboration avec un scénographe de Strasbourg. Installée dans le hall d'accueil du public, elle permet aux visiteurs de mieux comprendre les raisons de la construction du Plan Incliné et d'en savoir plus sur la navigation fluviale et les caractéristiques de l'ouvrage.

Week-end anniversaire

Les festivités marquant les 50 ans de la mise en service du Plan Incliné qui se sont déroulées sur 3 jours les 24-25-26 mai derniers ont eu le succès qu'elles méritaient.

Plusieurs milliers de visiteurs ont découvert ou redécouvert le site au travers de nombreuses animations tout public à terre et sur l'eau, des expositions, un salon fluvial et deux soirées festives organisées au pied de l'ouvrage sur le terrain de la cristallerie Lehrer. Le tout sous un beau soleil printanier et grâce à une forte mobilisation du personnel de la Société Touristique, de la Communauté de Communes et du soutien technique de la Ville de Phalsbourg.

Fréquentation en hausse

77 500 visiteurs dont 453 groupes venus principalement du Grand Est et de toute l'Europe ont visité le site cette saison, soit une hausse de fréquentation de 10 % en deux ans et ce malgré un mois de mai fortement impacté par un incident technique en salle des machines.

La Société Touristique qui gère la promotion et l'accueil du public sur le site ambitionne de retrouver un niveau de fréquentation équivalent à celui des années antérieures aux pannes de 2013 et 2014. Elle travaille conjointement avec les services de VNF pour que le Plan Incliné reste une vitrine et un vecteur du développement touristique et économique de notre territoire.

Les travaux de la fibre ont commencé sur le territoire.

Le territoire de la Communauté de Communes est divisé en 4 plaques techniques afin de desservir les quelques 9 000 foyers du territoire avec une participation financière de la CCPP à hauteur de 3 827 200 €.

Les 4 plaques ont démarré ou sont en passe d'être engagées en termes de travaux. Ainsi, les 24/09 et 5/11 ont été posés les NRO (Nœud de Raccordement Optique) sur Metting et Phalsbourg. Une opération de levage impressionnante a été nécessaire pour installer ce local de 29 tonnes, véritable centre névralgique optique rempli de matériel électronique et informatique de pointe.

Pose du NRO de Metting.

Les réunions publiques se sont multipliées ces derniers mois afin d'informer le public de l'arrivée en 2020 du Très Haut Débit partout sur le territoire.

Les travaux commencent plaque par plaque avec d'abord la réalisation de la phase « transport » permettant de relier le NRO avec des armoires de rues. Puis c'est la phase de la « distribution » permettant de relier chaque maison.

Par exemple, sur la plaque de Metting, ce sont près de 76 km de câble qui sont en cours d'installation. Ce chantier colossal à l'échelle de notre territoire a pour vocation de permettre à chacun, y compris dans le monde rural de disposer des mêmes droits et du même service en très haut débit.

Si tous les travaux se déroulent comme prévu, tout le territoire de la CCPP aura accès à la fibre optique d'ici la fin de l'année prochaine.



Photo du NRO de Phalsbourg



Photo d'une trancheuse posant les réseaux de « transport »

Les plaques techniques de la CCPP :

	Phalsbourg	Metting	Lutzelbourg	Dabo
Communes concernées	Danne et 4 Vents, Henridorff, Mittelbronn, Phalsbourg, Saint-Jean-Kourtzerode, Vilsberg, Waltembourg	Berling, Bourscheid, Brouviller, Hangviller, Hérange, Lixheim, Metting, Vescheim, Wintersbourg, Zilling	Arzville, Dannelbourg, Garrebou, Guntzville, Hultehouse, Lutzelbourg, Saint-Louis	Dabo, Haselbourg
Fin prévisionnelle des travaux et commercialisation	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2020	2 ^{ème} semestre 2020	2 ^{ème} semestre 2020



Un budget ambitieux suivi avec responsabilité.

Établir et exécuter un budget intercommunal est un exercice complexe qui a été porté durant toute la mandature avec sérieux et ambition avec à la clef des évolutions fortes choisies soit par la

sphère nationale imposant de nouvelles compétences, soit par la sphère locale au travers de plusieurs compétences nouvelles et décisions politiques en faveur du territoire.

En 5 années, le budget de fonctionnement est passé de 1,5 millions en 2014 à plus de 3 millions en 2018, les dépenses d'investissement quant à elles sont passées de 102 000 € à plus de 3 millions d'euros.

Pourquoi de telles évolutions ?

Tout d'abord, la loi NOTRE a confié de nouvelles compétences obligatoires aux intercommunalités avec à la clef des transferts financiers important (compétences développement économique et office du tourisme pour ne prendre que les plus impactantes financièrement en 2017). En 2018, la CCPP a choisi également de gérer la compétence assainissement, un véritable challenge technique et financier pour l'équipe administrative.

Parallèlement, les dotations de l'Etat se sont réduites pour ne représenter plus que 252 000 € en 2016. C'est pourquoi la Communauté de Communes a choisi de changer son

mode de fiscalité pour opter vers la Fiscalité Professionnelle Unique. Ce choix coïncidait ainsi astucieusement avec la prise de la compétence de développement économique et des zones économiques du territoire. La fiscalité, jusque-là perçue par les communes, est à présent perçue par la CCPP mais compensée aux communes. Cette décision, engageant la solidarité du territoire, a permis de largement optimiser les recettes de dotations et atteindre un peu plus d'un million d'euros en 2018.

Enfin, le succès de la ZA Maisons Rouges produit des effets financiers bénéfiques qui permettent de dégager les marges de manœuvres nécessaires pour investir sur le territoire, sans compter les effets sur l'emploi.

2018 et 2019, 2 années records pour l'investissement local.

Sur les 2 années budgétaires qui viennent de s'écouler, ce sont près

de 5 millions d'euros que la CCPP aura investi sur le territoire. Le dossier Très Haut Débit avec Moselle Fibre représente à lui seul 3,8 millions d'euros. La rénovation des maisons éclusières de la Vallée des Eclusiers/Vallée des Talents représente un investissement de plus de 500 000 € pour un résultat qui fait la fierté de tous.

Tels sont les enjeux pour les intercommunalités, gérer le présent et prévoir l'avenir sur des thématiques larges telles que l'économie, le tourisme, le numérique, l'environnement... Durant les 6 années du mandat qui vient de s'écouler, la CCPP s'est étoffée, développée, tout en respectant l'argent public qui lui est confié avec un taux d'imposition largement inférieur à la moyenne nationale ou locale.

Portrait d'une école de proximité

L'École de Musique Intercommunale du Pays de Phalsbourg existe depuis plus de 30 ans ! D'année en année, elle essaye de répondre aux attentes des habitants de ce territoire en matière d'enseignement, de pratique et de diffusion musicale.

Aujourd'hui, l'École de Musique du Pays de Phalsbourg veut pouvoir se projeter en élargissant encore d'avantage la possibilité à tous d'avoir accès à la musique ! Les professeurs et la directrice de l'École ont voulu en faire un temps de concertation, d'échange, de rappel et partage de principes fondateurs, d'engagement sur l'avenir car c'est avant tout une école de musique de proximité !

Notre mission est donc de pouvoir dispenser un enseignement musical s'adressant en priorité aux enfants des communes ressortissantes de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg dans la mesure des places disponibles. L'enseignement peut aussi s'adresser à des élèves adultes.

Nous voulons garantir cette accessibilité à tous car elle doit être considérée comme un outil au service des collectivités pour concrétiser leurs volontés politiques dans le domaine musical.

Proximité également par le biais d'interventions musicales dans les écoles primaires, offrir une possibilité de formation artistique en pratiquant une politique tarifaire cohérente avec le milieu rural et constituer sur le plan local un noyau dynamique de la vie musicale :

actions de diffusion, développement de passerelles avec le milieu culturel (ou autres) local sur des projets ponctuels ou durables. Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques la pratique musicale d'ensemble, la formation et le suivi de futurs amateurs actifs.

Les activités de l'École de Musique : une formation musicale globale comprenant : - une culture musicale générale : formation musicale - une pratique régulière du chant choral - une discipline dominante instrumentale - une pratique de musique d'ensemble - un cursus pédagogique organisé en cycles :

- Cycle 1 : observation et orientation - acquisition des bases musicales - découverte des différents langages musicaux.

- Cycle 2 : approfondissements - acquisition de méthodes de travail personnel - réalisation d'une première synthèse entre théorie et pratique - maîtrise de l'interprétation d'œuvres de moyenne difficulté.

Les enseignements dispensés :
Formation musicale - Éveil musical - Chant - Musiques actuelles - Piano - Guitare - Flûte traversière - Violon - Violoncelle - Batterie - Percussions.

Renseignements : Estelle Grosse, Directrice - 06 38 22 82 23
phalsbourgecoledemusique@orange.fr





Un réseau de lecture publique dans l'air du temps !

Par son réseau de lecture publique la Communauté de Communes offre à ses administrés un service de lecture gratuit, accessible depuis 2 Médiathèques intercommunales, 3 Bibliothèques et 3 Points Relais Lecture.

Depuis 10 ans, un catalogue en ligne existe !

D'un simple clic, la consultation de toutes les collections du réseau est possible à n'importe quelle heure : un service qui facilite la vie des lecteurs. Service que seules 15 % des bibliothèques françaises proposent !

Une inscription et vous pouvez fréquenter tous ces lieux de lecture !

Un réseau fort de ses bénévoles !
Un grand MERCI aux bénévoles qui œuvrent au quotidien pour que ce service culturel fonctionne toute l'année.
Sans eux il ne serait pas possible de proposer tous ces services de pointe.

Bibliothèque de Dabo :

4 rue Saint Léon IX
bibliotheque.dabo@gmail.com

Bibliothèque de Haselbourg :

35 rue principale - Tél : 03 87 03 22 53
biblio.has@orange.fr

Bibliothèque de Lutzelbourg :

8, rue Ackermann - Tél : 03 87 07 88 31
bibliotheque.lutzelbourg@orange.fr

NOUVEAU

Point Relais Lecture de Danne-Et-Quatre-Vents :

1, Place de la Mairie (au 2^{ème} étage de la mairie)

Point Relais Lecture de Henridorff :

1, rue de l'Eglise (au premier étage de la mairie)

Point Relais Lecture de Vesheim :

15, rue de la Liberté

Médiathèque Intercommunale - Arzviller :

1 Place de la Grotte - 57 405 Arzviller
Tél : 03 87 07 96 16
mediatheque@paysdephalsbourg.fr

Médiathèque Intercommunale - Phalsbourg

1 rue du Collège - 57 370 PHALSBOURG
Tél : 03 87 24 63 69
mediatheque.phalsbourg@orange.fr

Horaires d'ouverture :

<https://mediatheques.paysphalsbourg.fr>
(rubrique « Horaires »)



Et si on habitait mieux ?



Les constats sont simples dans le territoire comme dans beaucoup d'endroits en France : un grand nombre de logements vieillissent et parfois aboutissent à des situations engageant une non « habitabilité » de ce dernier ou plus généralement une réelle précarité énergétique compte-tenu de l'année de conception.

Par ailleurs, ces logements s'avèrent parfois inadaptés pour garantir le maintien à domicile des personnes âgées (escaliers impraticables, salle de bain inadaptée... etc.).

C'est pourquoi l'État au travers de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) a engagé un dispositif intitulé « Habiter Mieux » permettant de venir en soutien aux familles qui souhaitent investir pour améliorer ces logements et leur garantir une réelle pérennité.

Ainsi, depuis le 30 juin 2015, la Communauté de Communes est partenaire de l'ANAH au travers d'une convention qui a été prolongée en 2018 et le bilan est clairement positif. 68 dossiers ont été engagés sur 20 de nos communes depuis 2015 et 59 ont déjà été terminés. Les familles ont ainsi déclenché pour environ 1,4 millions d'euros de travaux, souvent réalisés par des entreprises et artisans du territoire. La mise en œuvre de la convention a permis à ces projets d'être soutenus par l'Etat, l'ANAH, le Département et la Communauté de Communes à hauteur de 40% en moyenne.

C'est un cercle vertueux qui est engagé grâce à cette politique puisque 68 logements redeviennent utilisables, consomment moins d'énergie, allégeant ainsi la facture des familles. Des entreprises locales assurent des travaux de proximité, les familles bénéficient d'une aide financière conséquente, véritable levier de soutien à leur démarche.

Si vous avez un projet

L'Association CAMEL, en tant qu'opérateur sur les communes du territoire, assure le suivi des demandes de subventions pour les travaux permettant de réduire les consommations énergétiques, ainsi que pour les travaux de maintien à domicile pour les personnes seniors ou en perte d'autonomie.

Nicolas RONDEL Conseiller technique • Tél : 09 66 91 41 06



L'association CAMEL a pour mission d'apporter un conseil technique, social et financier. L'objectif, à travers un entretien individuel avec le demandeur, est de mobiliser l'ensemble des aides proposées actuellement sur la Moselle :

- * ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
- * Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
- * Caisses de retraite, CARSAT, SNCF, PRO BTP, ...
- * Caisses de retraite complémentaires, ARRCO, AG2R, Humanis, Malakoff, AGIRC, IRCANTEC, ...
- * Action Logement, anciennement 1% logement : des aides et des prêts



Route « STEINBRUCKWEG » : les travaux enfin réalisés

Nous avons évoqué, lors de la dernière édition de « Paroles de Communauté », le projet d'une voirie de 1 880 mètres, qui dessert des habitations ainsi que l'Auberge Altenburger : elle assure en outre la continuité du réseau de voies cyclables entre la Vallée des Éclusiers et Niderviller.

La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a pris la compétence « Voirie d'intérêt Communautaire » à compter du 1^{er} Janvier 2018 par délibération du 29 Septembre 2017.

L'intérêt communautaire défini intègre la Voirie dite du « STEINBRUCKWEG » qui dispose d'un statut particulier (Convention de superposition avec VNF).

Il est donc proposé, en date du 27 Juin 2018, au Conseil Communautaire de réaliser les travaux de remise en état de cette voirie particulièrement dégradée, mais qui représente un intérêt touristique et économique.

Cette route a fait l'objet d'une convention de « participation pour sa remise en état ». Elle a été établie entre la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, la commune d'Arzviller et la commune de Guntzviller.

Après consultation et ouverture des plis c'est l'entreprise KARCHER

qui a remporté le marché pour la somme total de 72 500 € HT.

Cinq entreprises avaient fait des offres : COLAS, RAUSCHER, LINGENLEHD, ADAM et KARCHER.

Voici les travaux réalisés :

- Reprise de la structure mise en œuvre en 2018 (grattage, nivellement, apport de matériaux),
- Mise en œuvre d'un enduit tricouche sur les zones purgées en 2018,
- Mise en œuvre d'un enduit monocouche sur les sections conservées en l'état,
- Création d'un fossé d'une longueur de 200 mètres,
- Reprise de certains busages vétustes (accès agricoles),
- Arrachage de la haie située au début du Steinbruckweg,
- Pose de quelques blocs d'enrochement en bordure de voirie (après arrachage de la haie).

Au total, voici la répartition financière de ce projet, qui s'élève à 72 500 € HT :

- la commune d'Arzviller : 16 000 € HT
- la commune de Guntzviller : 10 000 € HT
- la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg : 46 500 € HT

Les 130 premiers mètres ont été pris en charge par la Commune d'Arzviller. Les 1750 mètres restant jusqu'au restaurant ont été pris à 70% par la Communauté de Communes et les 30% restant par les communes d'Arzviller et Guntzviller (50% / 50%).

Assainissement collectif

L'assainissement a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau ainsi traitée dans le milieu naturel (par exemple les cours d'eau).

Plus de 64,6 km de canalisations et 9 stations d'épuration permettent, à notre collectivité d'assurer la collecte, le stockage et le traitement d'environ 416 000 m³ d'eaux usées produites par les ménages et entreprises du territoire communautaire.

On distingue deux grands types d'assainissement : l'assainissement collectif (collecte des eaux usées par un réseau de canalisations, traitement des effluents par des stations d'épuration), et l'assainissement non collectif. Le choix entre ces deux solutions relève de la collectivité et dépend de nombreux paramètres tels que la densité de l'habitat, la topographie des lieux ou les coûts associés à chaque type d'assainissement.

Le service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg assure depuis le 1^{er} janvier 2018 la gestion et l'exploitation des réseaux d'assainissement.

Durant ces deux dernières années, un vaste travail de diagnostic des installations transférées par les communes a été réalisé afin d'optimiser le service rendu à l'utilisateur.

Plusieurs projets initiés par les communes avant le transfert de la compétence assainissement ont été poursuivis et, pour certains, réalisés :

- Commune de Mittelbronn : Rénovation du réseau d'assainissement unitaire de la rue Saint Augustin Schoeffler,
- Commune de Brouviller : Renforcement hydraulique du réseau d'assainissement de la rue du Moulin à Papier et rénovation d'une section de réseau dans la rue Saint Jean,
- Commune de Lixheim : Création du réseau de transfert des eaux usées depuis l'actuelle station d'épuration (dont la démolition est prévue en 2020) vers la station d'épuration de Sarrebourg,
- Commune de Phalsbourg : Création du réseau de collecte des eaux usées de la rue Paul Calmé,
- Commune de Wintersbourg : Extension du réseau d'assainissement de la rue de l'Eglise,
- Commune de Hultehouse : Extension du réseau d'assainissement de la rue du Stade,
- Commune de Saint Jean Kourtzerode : Programme de réhabilitation d'environ 40 installations d'assainissement non collectif.

Les objectifs pour les années à venir sont les suivants :

- Commune de Bourscheid : Mise en conformité du réseau d'assainissement collectif (avec la création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux),
- Commune de Dabo : Poursuite des études de conception relatives à la mise en conformité du réseau d'assainissement collectif,
- Commune de Hérange : Mise en conformité du réseau



d'assainissement collectif (avec la création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux),

- Commune de Mittelbronn : Mise en conformité de la station d'épuration (augmentation de sa capacité de traitement),
- Commune de Hangviller : Mise en conformité du système d'assainissement (avec notamment la création d'une nouvelle station d'épuration),
- Commune de Lixheim : Poursuite des travaux engagés : démolition de la station d'épuration et création d'un ouvrage de refoulement des eaux usées,
- Commune de Vilsberg : Mise en conformité du système d'assainissement collectif (avec la création d'une station de traitement de type filtres plantés de roseaux).

Chacune de ces opérations fait l'objet de phases successives dont la réalisation s'inscrit dans le temps. Les phases de conception nécessitent le recrutement de bureaux d'étude spécialisés (géotechnicien, ingénierie...). De nombreuses autorisations doivent être obtenues avant d'envisager le démarrage des travaux (autorisations relatives à la loi sur l'eau, servitudes de passage en domaine privé, validation par les partenaires financiers...).

Cet ambitieux programme sera financé par le budget Assainissement de la Communauté de Communes ainsi que par les aides financières accordées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

L'objectif final de ces actions entreprises par les communes et poursuivies désormais par la Communauté de Communes est de protéger la santé et la salubrité publique ainsi que l'environnement.

STOP aux lingettes !

Après utilisation, les lingettes doivent être jetées à la poubelle ... et non dans les toilettes. Les lingettes constituent un véritable fléau pour nos systèmes d'assainissement collectif. Lorsqu'elles sont jetées dans les toilettes, elles provoquent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration des eaux usées. Elles bouchent les pompes, obstruent certains dispositifs des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes. Les conséquences sont plus que dommageables car ces dysfonctionnements augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

Certaines marques de lingettes sont dites « biodégradables ». En réalité, elles ne le sont pas : si vous les jetez dans vos toilettes, elles n'auront pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



Le SPANC : Laurent KRIEGER au service de l'assainissement non collectif

Le SPANC est le Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Créé au sein de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg au 1^{er} janvier 2018, ce service public a pour vocation d'intervenir auprès des usagers pour le contrôle des installations d'assainissement individuel (fosses septiques, fosses toutes eaux, ouvrages de traitement secondaire). Laurent KRIEGER en est le principal artisan.

Vous intervenez auprès des particuliers dans le cadre des missions dévolues au SPANC. Quelles sont ces missions et comment intervenez-vous ?

J'interviens principalement à l'occasion des ventes de biens immobiliers. Lorsqu'une maison d'habitation est mise en vente par son propriétaire, ce dernier a l'obligation de réaliser un diagnostic de son installation d'assainissement non collectif. Ce diagnostic a pour objectif de contrôler le bon fonctionnement de ces ouvrages (fosses septiques ou toutes eaux, dispositifs de traitement secondaire tels que les filtres bactériens ou encore les filtres à sable). Mon intervention sur site a lieu après une prise de rendez-vous avec le propriétaire qui est lui-même présent (ou représenté, par exemple par son agent immobilier) lors du contrôle. A l'issue du diagnostic, un rapport est transmis au demandeur.

Au-delà de cette mission réglementaire imposée par

la loi, quelles sont vos autres activités au sein du SPANC ?

A l'occasion des demandes de permis de construire d'immeubles situées dans des zones non collectées par une station d'épuration, nous instruisons les projets de création d'installations d'assainissement individuel. Sur la base des plans transmis par le demandeur, nous vérifions la conformité des ouvrages envisagés et, le cas échéant, nous formulons des préconisations techniques pour améliorer le fonctionnement des installations.

C'est à cette occasion que je m'efforce de donner aux propriétaires des conseils utiles pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'installation. Compte-tenu du coût d'investissement que représente les travaux de mise en place d'une telle installation, il est important que les propriétaires aient bien conscience de leurs obligations d'entretien et de maintenance.

En quoi consistent ces obligations ?

La plupart des nouvelles filières d'assainissement que je rencontre sur le territoire de la Communauté de Communes sont soit des installations traditionnelles de types fosses toutes eaux et filtres à sable, soit des installations agréées de type filtres compacts. L'entretien de telles filières consiste en la vidange périodique de la fosse toutes eaux, le nettoyage du préfiltre (généralement intégré à la fosse) ainsi que la surveillance et l'entretien des ouvrages assurant le traitement secondaire des effluents. Il est important aussi pour les propriétaires de bien veiller à ne pas jeter n'importe quoi dans les toilettes ou les éviers. Les lingettes ou encore certains produits sont de nature à créer des dysfonctionnements.

Enfin, il m'arrive parfois de constater le branchement d'une descente d'eaux pluviales sur la fosse toutes eaux, ce qui a pour effet de diluer les effluents au sein de la fosse empêchant le traitement de ceux-ci.

Vous évoquez l'existence de filières traditionnelles et de filières agréées. Existe-t-il d'autres types de filières ?

Oui, à côté des filières traditionnelles ou des filtres compacts, il existe également les microstations. Ces dernières concentrent dans une seule cuve les fonctions assurées par la fosse et par le dispositif de traitement secondaire. Leur intérêt réside dans le fait que leur emprise au sol est réduite. Leur fonctionnement nécessite néanmoins de l'énergie électrique pour alimenter les organes électromécaniques. Il est à noter que les filtres compacts et les microstations font l'objet d'un agrément ministériel, d'où leur nom de filières agréées.

Chaque catégorie de filière possède ses avantages propres. Il est par conséquent important pour les propriétaires de définir la bonne stratégie d'assainissement en fonction d'un certain nombre de paramètres propres à leur projet (caractéristiques du terrain, emprise au sol disponible, capacité de traitement de l'installation, nature du sous-sol, capacité du sol à l'infiltration des effluents traités...). Le SPANC joue ici également un rôle de conseil auprès des usagers.

Par quel moyen, un propriétaire peut-il avoir connaissance des informations relatives à l'assainissement non collectif ?

Il existe un portail web dédié à l'assainissement non collectif : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr sur lequel les propriétaires pourront trouver l'ensemble des informations. Par ailleurs, les personnes souhaitant un diagnostic d'une installation existante (à l'occasion d'une vente d'immeuble) ou une attestation nécessaire pour le dépôt de leur dossier de permis de construire peuvent télécharger les formulaires de demande sur le site internet de la Communauté de Communes : www.paysdephalsbourg.fr

Nouveaux sites internet.

L'année 2019 aura été l'occasion de mettre en œuvre deux importants chantiers pour la communication auprès des internautes.



Qu'ils soient citoyens ou touristes de passage, tout a été fait pour dynamiser l'image du territoire. Il était temps de faire peau neuve pour la Communauté de Communes et le tourisme en matière de site internet.

Organisés en pages dynamiques et en sous-rubriques détaillées, les deux nouveaux sites concentrent toute l'activité de la Communauté de Communes et du Plan Incliné qui a son propre espace dans le site tourisme.

Vous trouverez les deux sites aux adresses suivantes :

- Site tourisme : <https://www.paysdephalsbourg.com/>

- Site du Pays de Phalsbourg : <https://www.paysdephalsbourg.fr/>

Plusieurs sociétés ont été consultées pour la conception des logos, de l'architecture du site et c'est après des mois de travail, de réunions que les deux sites ont vu le jour.

Le Portage de Repas à domicile.

8h du matin : Madame Krumenacker Yvonne nous reçoit chez elle dans une maison chaleureuse de Henridorff.

Sonia Klein, agent de la CCPP, est à l'heure au rendez-vous comme tous les jours depuis de nombreuses années.

Le repas de midi et du soir est livré et près à être réchauffé. Madame Krumenacker ne manque pas d'éloges à l'égard des services de Sonia qui lui procure entière satisfaction.

« Son service est impeccable » dit-elle !

Puis elle ajoute : *« Elle me connaît mieux que moi-même. Elle sait ce que je n'aime pas manger du coup c'est parfait, quand il y a du poisson par exemple, j'ai droit à autre chose »*.

Elle constate aussi que des améliorations ont été apportées à la viande depuis quelques temps.

Le week-end, il faut un peu se débrouiller avec des choses faciles à faire soi-même comme des frites ou un peu de jambon avec des pâtes.

M^{me} Krumenacker était institutrice en Alsace durant toute sa carrière et est originaire de Henridorff.

Nombre de repas distribués : 7 609 repas en 2018 et 8 370 en 2019.

